

SOCIÉTÉ • LA VIE DES ÉTABLISSEMENTS

Le blues des professeurs-documentalistes

Les « profs-docs » se sont mobilisés en décembre après avoir été exclus du versement d'une prime informatique. Sans discipline propre, sans heures de cours dédiées ni salle de classe, la profession manque de reconnaissance et fait face à des difficultés au quotidien.

Par Séverin Graveleau

Publié aujourd'hui à 06h00, mis à jour à 06h01 • Lecture 7 min.

Article réservé aux abonnés



Une professeure-documentaliste trie les livres scolaires, à Marseille, le 1er septembre 2014. BORIS HORVAT / AFP

« *A l'exception des professeurs de la discipline de documentation* » : il n'aura fallu que quelques jours, au début du mois de décembre, pour que cette petite phrase, glissée dans un décret octroyant une prime d'équipement informatique à tous les enseignants, enflamme et rende visible un groupe professionnel qu'on entend rarement dans la grande maison éducation nationale : celui des professeurs-documentalistes.

Leur réaction, notamment sur les réseaux sociaux, est à la hauteur du manque de reconnaissance régulier exprimé par la profession, forte de quelque 12 000 « profs-docs » (sur environ 470 000 enseignants du second degré public et privé). Alors que des discussions doivent avoir lieu prochainement avec le ministère pour réfléchir à une prime spécifique, certains ont prévu de faire entendre leurs voix à l'occasion de la mobilisation intersyndicale du 26 janvier.

Fin janvier, la pétition « Reconnaissance du métier de professeur documentaliste » lancée, dans la foulée de l'annonce du versement de la prime informatique, par Ophélie D. (qui souhaite garder l'anonymat), enseignante dans l'Oise, approchait 24 000 signatures. « *Cette histoire de prime informatique, c'est la goutte d'eau. Le manque de reconnaissance vient de loin..., ne décolère pas celle qui est enseignante depuis seulement trois ans. Cela fait maintenant plus de trente ans que les*

professeurs-documentalistes passent le concours du capes comme tous les autres professeurs, et il nous faut encore quasi quotidiennement faire comprendre qu'on est enseignant, nous aussi, qu'on a bien une mission pédagogique "face" aux élèves. La caricature de la "dame du CDI", c'est fini ! »

Lire aussi | Prime d'équipement informatique : les professeurs documentalistes se mobilisent

Le ministre de l'éducation Jean-Michel Blanquer avait en effet expliqué fin novembre que la prime informatique, envisagée après les affres de l'enseignement à distance du premier confinement, serait réservée aux enseignants « *qui sont devant les élèves* »...

Education à l'information

Comme d'autres professeurs-documentalistes interrogés par *Le Monde*, Ophélie D. déplore une « *image périmée* » de son métier, dont les missions vont depuis longtemps au-delà de la simple gestion du centre de documentation et d'information (CDI).

C'est en 1989 que l'accession des anciens « documentalistes-bibliothécaires » au titre de professeur est venue acter leur mission pédagogique première : apprendre aux élèves le b.a.-ba de la recherche de documents et d'informations. « *Ce rôle sera renforcé par l'émergence d'Internet dans les années 1990, puis des "sciences de l'information et de la communication" auxquelles sont formés les documentalistes depuis 2001* », rappelle Florian Reynaud, enseignant à Vonnas (Ain) et membre du bureau national de l'Association des professeurs-documentalistes de l'éducation nationale (Apden). Cette expertise et ces évolutions vont progressivement orienter leur mission pédagogique vers le champ plus large de l'éducation aux médias et à l'information (EMI).

Lire aussi | L'éducation aux médias, à la croisée des besoins des enseignants et de la bonne volonté des journalistes

Sauf que l'EMI, malgré son développement important ces dernières années – notamment sur fond de lutte contre les fausses informations sur les réseaux sociaux –, malgré aussi sa présence dans les programmes de la 5^e à la 3^e depuis 2013, n'est toujours pas une discipline en tant que telle. Et le professeur-documentaliste n'est que, précise une circulaire de 2017, le « *maître d'œuvre de l'acquisition par tous les élèves d'une culture de l'information et des médias* », à côté des autres enseignants qui doivent lui trouver une place dans leur discipline.

Autrement dit, le professeur-documentaliste a pour mission d'enseigner une discipline qui n'a pas d'existence réelle ni d'heures dédiées dans l'emploi du temps des élèves, et que d'autres professeurs peuvent enseigner aussi... Soit un enseignement hors-cadre que les spécialistes de l'école ont coutume d'appeler une « *éducation à* » (à l'information, à la santé, au développement durable, etc.).

« Jouer des coudes »

Pour compliquer le tout, la circulaire sur leurs missions précise que les temps d'enseignement des professeurs-documentalistes « *sont effectués dans le respect nécessaire du bon fonctionnement du CDI* », soit en fonction des horaires d'ouverture de celui-ci, et à côté d'autres missions historiques : accueil des élèves, gestion du fond documentaire, organisation d'événements culturels ou de sorties, relations avec l'environnement culturel extérieur, etc.

Dans ce contexte, les « profs-docs » interrogés par *Le Monde* racontent tous devoir régulièrement « *jouer des coudes* » pour pouvoir... enseigner. De quoi expliquer leur relation épidermique du mois de décembre. « *On va régulièrement à la pêche aux heures, pour se greffer sur les séquences de cours des collègues de français, d'histoire, de biologie, etc., ayant prévu d'aborder des notions d'EMI. On leur dit : "Je peux faire ça avec toi si tu veux", c'est parfois fatigant* », raconte Ophélie D.

« *On se débrouille, on bricole*, complète Florian Reynaud. *On dépend beaucoup de la volonté du chef d'établissement qui peut flécher des heures pour les "profs-docs". Mais je dois dire qu'on compte aussi parfois sur les absences des collègues qui permettent de "récupérer" les élèves pour avancer avec eux sur une séance.* »

Lire aussi la tribune : « Une école qui ne forme plus au débat, mais à la sage écoute, et qui ne forme plus des citoyens éclairés, mais de dociles exécutants »

Résultat : « *La mission pédagogique des professeurs-documentalistes est réalisée de manière très aléatoire sur le territoire et selon les années, en fonction de la sensibilité des chefs d'établissements et des autres enseignants* », explique Catherine Novel, présidente de l'Apden. Une enquête déclarative du syndicat SNES-FSU publiée le 20 janvier confirme cette disparité. Si 90 % des documentalistes interrogés déclarent pouvoir enseigner, leurs temps d'enseignement vont d'une heure à plus de 15 heures par semaine selon les établissements (la moyenne étant de cinq heures hebdomadaires). Ces heures sont à « caler » dans les trente heures hebdomadaires que ceux-ci doivent obligatoirement passer au sein de l'établissement (auxquelles s'ajoutent les six heures dédiées aux relations extérieures), là où le temps de travail des enseignants certifiés est, lui, défini en termes de « service d'enseignement » face aux élèves.

« Projets interdisciplinaires »

Ce traitement à part, auquel il faut ajouter l'absence de concours d'agrégation et de corps d'inspection dédié (ce sont les inspecteurs « vie scolaire » qui se chargent d'eux, comme des CPE) et l'impossibilité d'être professeur principal, ne facilite pas toujours la reconnaissance des collègues. « *Tu sais, professeur c'est un métier qui s'apprend !* », se souvient avoir entendu de la part d'un enseignant d'histoire Rémi Declerck lorsqu'il a débarqué dans son premier CDI. Mais, comme d'autres, il prend aujourd'hui clairement son « bi-métier » avec philosophie : « *Même si ça complique mon quotidien, j'ai justement choisi d'être professeur-documentaliste pour varier les missions, pour ne jamais avoir une journée qui ressemble à la précédente, pour ne pas m'enfermer dans une discipline, pour être au contact d'autres enseignants dans le cadre de projets interdisciplinaires.* »

Rémi Declerck en est convaincu : le CDI est le bon lieu « *pour faire tomber les barrières* » qui existent dans le secondaire. Ce que confirme Anne Cordier, chercheuse en information-communication et spécialiste de la pratique de l'EMI : « *Les documentalistes sont des pionniers. C'est justement parce qu'ils savent faire le lien entre les disciplines, parce qu'ils sont habitués à travailler sur de la pédagogie par projet, qu'on fait souvent appel à eux pour porter des dispositifs qui sortent du cadre : enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI), itinéraires de découverte (IDD), travaux personnels encadrés (TPE), etc.* » Mais, ajoute la chercheuse, « *lorsqu'on reconnaît leurs compétences, c'est rarement sur des dispositifs pérennes* ».

L'ancien inspecteur d'académie et expert à France éducation international Jean-Pierre Veran, va plus loin en affirmant que les professeurs-documentalistes sont en fait les victimes de la « *survalorisation* » dans le système éducatif français de la « *discipline scolaire, avec son professeur détenteur d'un savoir fondamental, son programme scolaire, sa salle de classe, son heure de cours* », et du « *mépris* » à l'égard de ceux qui, justement, n'entrent pas dans ce cadre de pensée. Un cadre que la création de ce capes particulier, en 1989, entendait justement faire évoluer, bien avant les débats autour du « *socle commun de connaissances et compétences* » ou du « *curriculum scolaire* », qui interrogent aussi la logique disciplinaire.

Face au manque de reconnaissance et aux difficultés du quotidien dont témoigne la profession trente ans après, le spécialiste espère que les « *profs-docs* » ne tomberont pas dans le « *réflexe corporatiste compréhensible* » visant à demander des heures d'enseignement dédiées pour être reconnus, « *au risque de s'enfermer petit à petit dans une discipline* ». Cette question « *revient de plus en plus souvent dans les débats de la profession mais ne fait pas encore l'unanimité* », précise Virginie Pays, enseignante-documentaliste qui représente ces enseignants au sein du syndicat SNES-FSU.

Lire aussi la tribune : Français, mathématiques, histoire, SVT... « Faut-il en finir avec les disciplines scolaires ? »

Parmi les autres leviers de reconnaissance discutés âprement dans la profession depuis plusieurs années, figurent la création d'un programme en information-documentation de la 6^e à la terminale, la création d'une agrégation et d'une inspection spécifique disciplinaire, ou encore l'alignement des

primes des professeurs-documentalistes sur celles perçues par les autres enseignants. Interrogé sur le sujet, le ministère, que les représentants de la profession doivent rencontrer prochainement, explique simplement être « *attentif à ces personnels* », et « *réfléchir à une amélioration* », « *que ce soit en termes de reconnaissance financière ou de conditions d'exercice* ».

¶ Cet article paraît dans « Le Monde de l'éducation ». Si vous êtes abonné au « Monde », vous pouvez vous inscrire à cette lettre hebdomadaire [en suivant ce lien](#).

Séverin Graveleau

Services

CODES PROMOS avec Global Savings Group

- Boohoo : -50% sur plusieurs catégories
- Red SFR : 15€ de remise sur votre panier
- Nike : jusqu'à -50% sur les articles en promotion
- Made.com : 50€ offerts dès 500€ d'achats
- Yves Rocher : -50% sur une sélection d'articles
- Europcar : -15% sur votre location de voiture
- AliExpress : 5€ offerts dès 10€ d'achats

[Tous les codes promos](#)